

Ministère de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

1080 Bruxelles , le 24 Oct 2017
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5521

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité d'enseignement METHODES DE TRAVAIL POUR UNE REMEDIATION EN EXPRESSION
ÉCRITE DES ETUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT

Code Référence : 971101U36C1

Domaine : 903 Sciences appliquées:pédagogie,enseignement,formation...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité d'enseignement mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Etienne Gilliard

U-5521

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis)¹

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

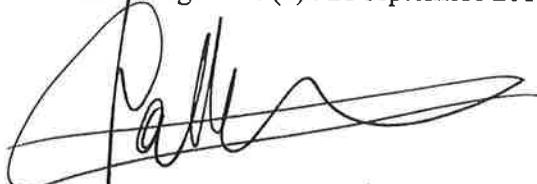
Méthodes de travail pour une remédiation en expression écrite des étudiants de l'enseignement supérieur

CODE DE L'U.E. (2) : 971101V36C1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3) : 002 303
CODE E.P.S. DU DOMAINE D'ETUDES SUPERIEURES (1) : 10

La présente demande émane du réseau:

O (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	O (4) Libre subventionné confessionnel
X (4) Officiel subventionné	O (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau : (1) Roberto Galluccio, Administrateur délégué
Date et signature (1) : 21 septembre 2017



¹ Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page) (1)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page) (1)

3. Classement de l'unité d'enseignement :

3.1. Niveau

X (4) Enseignement supérieur de type court	O (4) Enseignement supérieur de type long
--	---

Domaine²

Domaine proposé (1) :	10 (sciences psychologiques et de l'éducation)
Domaine décidé par le Conseil général (1)	10 (sciences psychologiques et de l'éducation)

Date de l'accord du Conseil général:

21/09/17

Signature du Président du Conseil général:

P. D
S. Hergens

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 page) (1)

5. Programme:

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (1 page) (1)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement: Repris en annexe n° 5 (1 page) (1)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours (1)</u>	<u>Classement du(des) cours (1) (5)</u>	<u>Code U (1) (5)</u>	<u>Nombre de périodes (1)</u>
Atelier de remédiation en expression écrite pour l'enseignement supérieur	CT	F	32
<u>Part d'autonomie</u>		P	8
		Total des périodes	40

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (1 page) (1)

² Décret du 16 avril 1991, articles 43 et 45.

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] : (1)

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : Signature :

Instructions

- (1) A compléter
- (2) Réservé à l'administration
- (3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'Article 18 du 18 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et validé par l'inspection
- (4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile
- (5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

COPIE CONFORME

Le Directeur général adjoint,



Etienne GILLIARD

Méthodes de travail pour une remédiation en expression écrite des étudiants de l'enseignement supérieur

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

Afin d'accroître les possibilités de réussite des étudiants de l'enseignement supérieur, cette unité vise à permettre à l'étudiant présentant des difficultés en expression française écrite (orthographe, grammaire) :

- ◆ de situer ses aptitudes et compétences en expression écrite par rapport au niveau de la formation ;
- ◆ de s'approprier des méthodes de travail adaptées pour développer une plus grande maîtrise de l'expression écrite liée aux compétences attendues dans sa formation.

Méthodes de travail pour une remédiation en expression écrite des étudiants de l'enseignement supérieur

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'un document écrit :

- ◆ de résumer ;
 - ◆ d'émettre une critique en rapport avec son domaine de formation future ;
 - ◆ de disséquer ;
- par écrit et oralement.

Le travail de l'étudiant respectera les règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe.

2.2 Titres pouvant en tenir lieu :

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

Méthodes de travail pour une remédiation en expression écrite des étudiants de l'enseignement supérieur

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, à partir de situations rédactionnelles en lien avec la formation de l'enseignement supérieur qui le concerne et en utilisant des documents et/ou des outils de référence, l'étudiant sera capable de :

- ♦ rédiger une note d'observation, un document de synthèse et un rapport manuscrit répondant aux critères de qualité suivants :
 - application des règles orthographiques et syntaxiques (règles d'accord grammaticales, orthographe usuelle), respect des consignes de lisibilité et de présentation des textes écrits ;
 - choix d'un vocabulaire adapté à l'objet du message, au contexte professionnel et au niveau de langue du destinataire ;
 - adaptation de la forme du document à son contenu et aux prescrits/consignes ;
- ♦ procéder, par une relecture critique, à une correction ciblée tout en décrivant les stratégies de correction adoptées :
 - s'autoévaluer en repérant les erreurs ;
 - utiliser les outils de remédiation adéquats pour corriger et justifier les erreurs relevées.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ♦ du niveau de pertinence développé dans la justification des corrections ;
- ♦ de la capacité à dresser le bilan des progrès accomplis.

Méthodes de travail pour une remédiation en expression écrite des étudiants de l'enseignement supérieur

4. PROGRAMME

Au travers d'activités rédactionnelles variées telles que rédaction, correction de rapports manuscrits, de notes techniques et/ou de recherche, de messages, ...en lien avec la formation de l'enseignement supérieur qui le concerne et son niveau,

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier les difficultés qu'il rencontre, les lacunes de sa production écrite et les conséquences que cela implique en termes :
 - ◆ de compréhension, de lisibilité pour le récepteur,
 - ◆ de choix de méthodes de travail dans la perspective d'une remédiation efficace,
 - ◆ de recours systématique à des outils de référence tels que grammaires, dictionnaires généraux ou spécialisés (termes techniques ou professionnels), logiciels de correction...
- ◆ de participer à des exercices de remédiation systématiques ou libres (autoformation) pour mettre en œuvre des méthodes de travail de qualité et adaptées visant :
 - l'application des règles :
 - orthographiques et syntaxiques (grammaire d'accord, orthographie usuelle),
 - de lisibilité et de présentation des textes écrits ;
 - le choix d'un vocabulaire approprié au sens et au contexte du message (destinataire, niveau de langue adapté au destinataire, objet, contraintes spécifiques, ...)
- ◆ d'établir, avec l'aide du chargé de cours, une stratégie de contrôle de son expression écrite et de remédiation à long terme, comme par exemple :
 - ◆ procéder à des relectures ciblées ;
 - ◆ utiliser les ressources d'un correcteur orthographique et grammatical ;
 - ◆ reformuler des règles et/ou les mettre en schéma ;
 - ◆ (faire) contrôler, (par un pair), sa production sur le plan de la lisibilité et du sens,
 - ◆ utiliser toute autre méthode personnalisée.

Méthodes de travail pour une remédiation en expression écrite des étudiants de l'enseignement supérieur

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de constituer des groupes qui ne dépassent pas 18 étudiants.

Méthodes de travail pour une remédiation en expression écrite des étudiants de l'enseignement supérieur

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt : 21/09/2017
Date d'approbation :

Méthodes de travail pour une remédiation en expression écrite des étudiants de l'enseignement supérieur »

Date d'application :
Date limite de dépôt :
Date limite de paiement :